

étudiante à l'etranger

Par Barbouille, le 23/04/2019 à 15:06

Bonjour, ma fille part en août pour une année en tant que jeune fille au pair, je voulais savoir si mon ex conjoint aller continuer à me verser la pension alimentaire sachant qu'elle prendra quelques cours sur place.

Cordialement

corinne houfflin